BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAINT PANTALEON

N°40 : Période de Juillet à Décembre 2010

LE MAIRE ET SON CONSEIL MUNICIPAL VOUS INVITENT A LA PRESENTATION DES VŒUX LE SAMEDI 08 JANVIER 2011 à 15 HEURES à LA SALLE DES FETES

ETAT CIVIL AU 10 Décembre 2010

NAISSANCE

ASTOÙL Dimitri Armand né le 14 septembre 2010

MARIAGE

FILHOL Thomas et LENFANT Gaëlle le 28 août 2010

SEPULTURE

PARRENT Charles le 08 juillet 2010

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2010 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Paraire André (procuration) et Mmes Château Marie Christine, Bessières Christelle et Forestier Marie France excusés, siège et délibère :

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion du 10 juin 2010, Mr Dalot Denis intervient pour indiquer qu'il n'a pas signé le cahier de délibération car celui-ci avait mentionné qu'il n'était pas favorable à la pose du pylône Bouygues Télécom.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire déposé par Mrs Chapellier Jack et Mayrhofer Eric au lieu-dit Aligner pour la construction d'une maison et d'un abri de rangement.

Après consultation des plans, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à condition que les volets soient en bois et le crépi « ton pierre locale ».

Suite à la demande de déclaration préalable déposée par Mr Bouchet Jean-Claude pour la réhabilitation d'un immeuble à usage d'habitation dans le Bourg.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création et modification des ouvertures du rez de chaussée ouest et nord.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'arrêté de non opposition à la déclaration demandée par Bouygues Télécom et que celle-ci a été affichée.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de l'enquête publique sur le projet de modification du tracé du chemin rural de Combenégre (inexistant sur le terrain) et chemin rural de Lascabanes à Las catios (trop étroit). Suite à cette enquête, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer. Oui à la communication de Mr le Maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de modification du tracé du chemin rural de Combenégre (inexistant sur le terrain) et du chemin rural de Lascabanes à Las Catios (trop étroit) a fait procéder à une enquête publique du 27.05.2010 au 12.06.2010 par Mr Camus Daniel, Commissaire Enquêteur désigné par arrêté du 17 mai 2010. Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et qu'aucune déclaration, observation, réclamation n'a été recueillie au cours de l'enquête ainsi que l'avis favorable du Commissaire Enquêteur. Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi. Par ces motifs, décide à l'unanimité le projet de modification du tracé du chemin rural de Combenégre (inexistant sur le terrain) et du chemin rural de Lascabanes à Las Catios (trop étroit). Les frais seront à la charge du demandeur. Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités à cet effet.

Mr le Maire donne le coût total des travaux effectués à l'aménagement de la zone des Catios qui s'élève à 12 898.97 € TTC avec une participation de Mr Bach Pierre pour la totalité des travaux dans la zone. La commune assurant la modification du tracé de la voie communale n° 214.

VC 229 de Pechpeyroux à Villesèque

CR de Montcuq à Cahors et CR de Rassigeac à l'Hospitalet 830 m dont 1/2 de 1 292 M mitoyen avec Cézac et 1/2 de 82 M mitoyen avec Villesèque (ex VC 220)

Total voies communales 21 517 M.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, donne son accord à la régularisation, au classement et déclassement de voies communales à caractère de chemin.

Voies communales à caractère de rue :

impasse en bordure de la rue n° 1 16 M à déclasser.

Total des voies communales à caractère de rue 344 M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la régularisation de la voie communale à caractère de rue.

Total de voies communales à caractère de place 4 265 M2.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2010 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Château Marie Christine, excusée, siège et délibère.

Suite à la réunion d'étude relative au projet de fusion entre la Communauté de Communes de Castelnau Montratier et Montcuq, Mr Maury Daniel, Président est venu présenter au Conseil Municipal le projet de fusion.

Afin de continuer la démarche, celui-ci a demandé aux élus si ils étaient 'accord sur le principe.

Après consultation, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que quatre permis ont été accordés. Un à Aligner, un à Pech Caussen et deux à Verdayrou. Mr Lagréze Frédéric a fait une nouvelle demande car permis précédent refusé, non fourniture des pièces manquantes dans les délais.

Le permis de construire de Mr Trégou, aux Catios, a été refusé. Mauvaise implantation de la maison et fenêtre non conforme.

Mr le Maire présente le permis de construire déposé par Mr Tourriol Sébastien à Verdayrou. Le Conseil Municipal, après étude des plans émet un avis favorable dans la mesure où les volets sont en bois et PVC exclus.

Mr le Maire donne lecture du courrier concernant l'étude hydromorphologique du bassin versant de la Barguelonne. Une enquête est faite auprès des communes riveraines de la Barguelonne, la petite Barguelonne et le Lendou afin d'améliorer la connaissance du territoire au travers des usages et des enjeux présents et répondre au mieux aux attentes des élus et des usagers dans le cadre de la construction d'un schéma d'aménagement.

Mr le Maire informe.le Conseil Municipal qu'une concession de 3 M2 a été demandée par Mr Gayet Michel.

Concernant les travaux de la Salle des Fêtes, le bornage a été fait avec les riverains. Suite à la demande de subvention auprès de Mr le Sénateur, celle-ci a été refusée. Enveloppe parlementaire épuisé.

Pour l'élargissement du chemin rural de Laboissière, la Sogexfo a calculé sur plan la surface nécessaire pour élargir le chemin rural à 3 M de largeur utile (4 M sur plan pour tenir compte des talus). Cette superficie a été estimée à 270 M2 sur la propriété de Mme Van Mellaert Hermine. La valeur du terrain a été demandée au Domaine qui l'a évalué à 80€. Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'envoyer un courrier à la propriétaire pour accord.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la SAFER afin d'établir une convention de veille foncière qui engage la SAFALT à informer la commune

de toutes les transactions dont elle est notifiée portant sur des biens situés sur la commune dès qu'elle en a connaissance. Cette prestation a un coût forfaitaire annuel de 50€ HT, plus un forfait de 20€ HT par notification transmise. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas signer cette convention.

Les travaux voiries sur la voie communale de Pech Lagrange ont été fait. Suite à ces travaux, reste à faire le curage du fossé.

Pour l'aménagement du village, le Conseil Municipal décide la visite du village de Rignac qui procède à un aménagement à peu près similaire à celui prévu à St Pantaléon.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu une demande de révision du PLU pour agrandissement du camping de St Martial. Mr le Maire doit contacter le cabinet d'étude pour connaître le coût.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier à Mme la Directrice du SYDED suite aux problèmes intervenus aux récup verre situé au pont bascule.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Bouchet Jean-Claude demandant l'autorisation d'installation, sur le domaine public, du dispositif de collecte (fosse toutes eaux 2000 litres) avec évacuation et raccordement au réseau communal. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Pour le remboursement de la TVA, 9 353.04 € ont été versé au lieu de 10 628 € prévu au budget. Une explication va être demandée au service de l'Etat.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a toujours des problèmes à Pech Caussen avec Mr Boisset Didier.

Un don de 70 € a été fait à la Commune lors du mariage de Mlle Lenfant Gaëlle et Filhol Thomas.

Le congrès des élus du Lot a lieu le 03 octobre 2010 à Souillac.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2010 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mrs Sulmierski Christophe, Dalot Denis et Bessières Christelle, excusés, siège et délibère :

Suite au remboursement de la TVA et après renseignement auprès des services de l'Etat, les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom ne sont pas assujettis au remboursement de la TVA.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire n° 0028 pour la construction d'une maison d'habitation située aux Catios. Après consultation des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable à conditions qu'il y ai des volets bois, PVC plein vitrage et pas de PVC blanc.

Suite au refus du permis déposé par Mr Trégou, celui-ci a fait une nouvelle demande.

Après consultation, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Suite à la demande préalable déposée par Mr Roy Bruno pour la pose de panneaux photovoltaïques, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à entretien téléphonique avec la DDT, l'intéressé devra probablement déposer un permis modificatif (maison non crépie).

Suite à la demande préalable, au lieu-dit Combel Fourcat, pour construction d'un abri de jardin, le Conseil Municipal émet un avis défavorable (zone naturelle).

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les plans pour la rénovation de la Salle Socio Culturelle. Après consultation des plans, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de contacter l'architecte pour modification des ouvertures faces avant de la cuisine.

Concernant ce projet, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de nommer un coordinateur de sécurité. Le Conseil Municipal demande la consultation aux cabinets Socotec, APAV et Veritas avec un délai de réponse au 21 octobre 2010.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait élire trois conseillers pour la commission d'appel d'offres. Le Conseil Municipal désigne Mme Besse Christine et Mrs Bach Pierre et Paraire André.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a du remplacer l'informatique (la tour) suite à panne pour un coût de 466.50 €.

Pour régler cette facture, un virement de crédit de 350 € doit être effectué. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer du compte 2315-44 (voies et réseaux) au compte 2183-46 (matériel de bureau, informatique).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse est en panne. Il donne lecture des différents devis de réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter une tondeuse neuve. Un virement de 700 € doit être effectué. Le Conseil Municipal, décide

de virer du compte 2315-44 (voies et réseaux) au compte 2315-35 acquisition de matériel

En vue de l'agrandissement de la Salle Socio Culturelle, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'échange des parcelles mentionnées ci-dessous et demande à Mr le Maire d'établir les formalités nécessaires à cet échange. Commune de St Pantaléon à Mlle Lasbouygues Roselyne et Mr Lasbouygues Philippe les parcelles G 1057 et G 1058 d'une superficie totale de 5 ça Mlle Lasbouygues Roselyne et Mr Lasbouygues Philippe à la Commune de St Pantaléon les parcelles G 1055 et G 1060 d'une superficie de 08 ça.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que les actes administratifs de Mme Gayral Raymonde (pour extension du cimetière) et Commune de St Pantaléon/Andrieux Gilles (pour modification du tracé chemin aux Catios) ont été enregistré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'abandon parcellaire des parcelles G 1038, G 1041 et G 1043 situées aux Catios d'une superficie de 2 a 37 ça pour modification du chemin rural de Lascabanes aux Catios.

Il accepte l'abandon parcellaire des parcelles G 1015, G 1018 et G 1021 d'une superficie totale de 6 a 23 ça à Combenègre pour modification du tracé du chemin rural de Combenègre fait par Mr Andrieux Gilles.

Le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire de la parcelle G 1032 d'une superficie de 1 a 10 ça aux Catios pour modification du tracé du chemin rural de Lascabanes aux Catios fait par Mme Fausser Sylvette.

Le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire des parcelles G 1031 et G 1028 d'une superficie totale de 11 a 24 ça aux Catios pour modification du tracé du chemin rural de Lascabanes aux Catios fait par Mr Bach Pierre.

Suite à la réunion concernant le plan de prévention des risques d'inondation, l'enquête publique devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Gazaud Christian a des problèmes de voisinage pour passer ses câbles de téléphone.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Bouchet Jean-Claude voudrait acheter un coin de trottoir pour installation de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable. Il autorise Mr Bouchet Jean-Claude à mettre la fosse toutes eaux sous le trottoir avec tous les regards mis à niveau après réaménagement du village. Ceux-ci ne devront pas gêner le stationnement et la circulation des piétons.

Le chemin de Lizan a été fait (gros empierrage). Le reste des travaux sera fait après installation du pylône. Bouygues a payé 4 139.83 € (montant des travaux). A ce jour, payé par la Commune 1 987.46 € TTC.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr Camsusou Roger concernant le fossé des Combe de Laroque.

Le débroussaillage du chemin de Bonarme doit être fait.

Depuis la fête deux bancs en bois ont disparu.

Suite au courrier reçu de la Préfecture, une obligation est faite de déclarer les termites.

Pour le chemin de Laboissière, aucune nouvelle de Mme Van Mellaert.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le plan de l'aménagement du village en indiquant de mentionner les remarques à faire. Rétrécir les trottoirs de la rue de l'église au passage piéton face à la Mairie, coffrets électriques à voir avec la fédération départementale d'Electricité, passage piétons entrée sud à mettre en face du chemin d'accès à la fontaine, réduire la pelouse et changer la forme des jardinières entrée nord. Pour information les travaux des réseaux pluviaux sont à la charge de la Commune.

HORAIRES DECHETTERIE DE MONTCUQ

MARDI-SAMEDI: 09 HEURES-12 HEURES

MERCREDI-JEUDI-VENDREDI: 14 HEURES-18 HEURES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2010 à 20 HEURES 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Sulmierski Christophe et Mme Bessières Christelle, excusés, siège et délibère.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de Mr Peixoto, aux Catios a été refusé pour motif emplacement trop loin de la voirie et forme de l'habitation non conforme à l'environnement.

Concernant la demande préalable de Mr Roy, celle-ci a été refusée. Un permis modificatif doit être demandé.

Concernant l'appel d'offres lancé pour le bureau de contrôle travaux salle socio culturelle. Trois entreprises ont été contactées. Deux ont répondus. Socotec 2 690 € HT et Veritas 2 487.50 € HT, APAVE pas répondu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier le contrôle des travaux au cabinet Veritas.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que ses deux cabinets ont envoyé le coût concernant la mission de coordination sécurité et protection santé. Le Conseil Municipal décide de demander un devis au cabinet Mio-Bertolo Jean Luc.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de la porte de la cuisine qui sera identique à celle actuellement en arrondi

La demande de permis de construire peur être déposée.

Mr le Maire informe le conseil Municipal que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la part départementale de la taxe d'habitation devait revenir aux Communauté de Communes et aux Communes. A ce jour, une modification de la loi étant prévu afin de modifier la répartition.

Les délégués voiries décide la visite le samedi six novembre en vue du programme 2010.

Le Conseil Municipal décide le débroussaillage du fossé au Poussai Bas.

Pour l'aménagement du village, Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé à Mr Fayolle Jean Clair pour les coffrets électriques. Celui-ci a répondu qu'une réunion doit avoir lieu avec le bureau d'étude.

Le Conseil Municipal décide de clôturer l'agrandissement du cimetière. Un devis doit être demandé à l'entreprise Caumont.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'entreprise Exosun pour la pose de panneaux photovoltaïques.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2010 à 20 Heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Sulmierski Christophe et Mmes Château Marie Christine et Bessières Christelle excusés, siège et délibère.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour la nomination du bureau de contrôle pour les travaux de la salle socio culturelle. Le cabinet APAV a répondu hors délai avec un coût de 3 105 € HT.

Suite à la demande de permis n° 046 285 10 A0035 aux Catios, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour modifier l'emplacement de la maison afin de faciliter la mise en place de l'assainissement.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis n° 046 285 10 A0042 à Râteau pour la construction d'un garage. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Présentation du permis de construire n° 046 285 10 A0042 à Verdayrou. Après consultation des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec volets bois.

Permis de construire n° 046 285 10 A0045 au Truquet, le Conseil Municipal émet un avis favorable suite à consultation des plans.

Permis de construire n° 046 285 10 A0046 à Verdayrou, après consultation des plans le Conseil Municipal émet un avis défavorable car construction en bois non intégrable avec les habitations environnantes.

Concernant les travaux de rénovation de la salle socio culturelle, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Région a accordé 6 530 € pour la mise en accessibilité de la salle, dans le cadre du Pays de Cahors et du Sud du Lot et 6 603 € pour la rénovation énergétique et l'extension de la salle.

Suite à l'appel d'offre lancée pour nommer le coordinateur de protection santé. Trois entreprises ont répondu. Veritas 1 980 € HT, Socotec 1 690 € HT et moi Bertolo 1 367, 63 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la mission au bureau Mio Bertolo.

L'appel d'offres pour les travaux doit être faite prochainement.

Actuellement, l'enquête publique pour le PPRI est en cours et se termine le 23 décembre 2010.

Pour l'élargissement du chemin de Laboissière, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à renseignement auprès du service juridique de l'association des Maires et élus du Lot, que le Conseil Municipal doit délibérer pour constater l'appropriation de pleins droits des terrains objet de l'élargissement, demander au Maire, une fois les mesures de publicité rendant la délibération exécutoire effectuées, de notifier (par LRAR) la délibération et

proposer, dans le même courrier aux propriétaires une indemnité (en visant l'avis des domaines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'appropriation de plein droit des 270 m2 de terrain sur les parcelles F 59, F 71, F 72 et F 73.

En ajoutant que les parcelles F 59, F 72 et F 73, l'élargissement a été réalisé en 1960 sur Je terrain mais jamais régularisé sur le plan cadastral.

Seul la partie de la parcelle F 71 située en face de la grange en ruine de Mme Van Mellaert et le début de la maison de Mme Beudin nécessite des travaux d'élargissement.

Sur la parcelle F 78, les travaux d'élargissement étant pris en charge par le propriétaire.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a rencontré Pascal Couture et Chantal Balat en vue du programme voirie 2011.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu d'un cabinet de géomètre expert pour le projet d'enfouissement de ligne électrique moyenne tension au lieu dit la Jonquière, Préniac, le Moulin de St Martial, la Coudougne et Lartigue.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'une demande de rénovation du chemin rural de Lizan à Roussel a été faite.

Prévoir le passage de la niveleuse pour redresser chemin en pente.

Mr le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise Caumon pour fourniture et pose d'une clôture au nouveau cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui confier les travaux pour un coût HT de 1 863€

Pour régler cette opération, un virement de crédit doit être effectué. Le Conseil Municipal décide de virer 2 300 € du compte 2315 (voies et réseaux) au compte 2116 (cimetières).

Suite à la demande formulée par le collège pour un voyage en Provence, le Conseil Municipal décide d'allouer 50 € par enfant participant. En faisant la remarque qu'il ne faudrait pas que se soient toujours les mêmes enfants qui participent.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan de l'aménagement du village. A voir ultérieurement.

Suite au courrier envoyé au syndicat pour le débroussaillage de la Barguelone, suite à réception d'une facture, des travaux ont été effectués en aval de St Martial, branches dans le ruisseau au niveau du camping.

Mr le Maire donne lecture du courrier de remerciement pour versement de la subvention à la crèche.

II faudra prévoir le drainage de la place avant les travaux d'aménagement du village.

Le transport scolaire risque de ne plus être gratuit dans l'avenir.

Les radiateurs de la Salle des Fêtes ont été réparés bénévolement.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a eu d'un administré la remarque que les barrières au pont de Préniac ne sont jamais relevées. Pont du Bouyx et de Lartigue seraient à élargir.

Mr le Maire donne lecture des courriers envoyés et reçus du SDIS concernant la modification du secteur d'intervention des pompiers de Montcuq.

Le Conseil Municipal décide la présentation des vœux le Samedi 08 janvier 2011.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ramener l'indemnité du Maire et des adjoints à 80% du montant maximum pour l'année 2011.

INFORMATION

LA MAIRIE SERA FERMEE LE LUNDI 03 JANVIER 2011

COMITE DES FETES

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2010

POULE AU POT	314.88 €
PIQUE NIQUE	- 90.73 €
FETE VOTIVE	207.83 €
KARAOKE	- 148.10 €
BELOTE	164.43 €
TOTAL	448.31 €

Le comité des fêtes est toujours à la recherche de bénévoles qui lui permettraient une meilleure organisation de la fête du village et d'éventuelles autres manifestations (poule au pot, belote ...).

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter la présidente du comité des fêtes.

Mme Besse Christine: 05.65.22.91.56

06.89.81.73.10